



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 15 novembre 2019

Date de révision 27 septembre 2023

Numéro de révision 5

1. Identification

Identificateur du produit

Product Name PDI Sani-Hands Instant Hand Sanitizing Wipes

Autres moyens d'identification

Code(s) de produit SDS 0343-00

Synonymes 4OD43601

Numéro(s) d'enregistrement 80082659

Autres renseignements Numéro(s) d'article : P12872 et D72400

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Lingettes désinfectantes instantanées pour les mains

Restrictions d'utilisation Aucune donnée connue

Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Adresse du fabricant

Professional Disposables International,
Inc.

Two Nice-Pak Park
Orangeburg, NY 10962-1376
1-845-365-1700

Distributeur

Professional Disposables International, LTD
140, avenue Woodbridge, Un CL-1

Vaughan, Ontario, L4L 4K9, Canada

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence Service de ressources d'urgence pour professionnels :
1 800 633-8253 (Domestique Canada)
1 801 699-0667 (International)

2. Identification du (des) danger(s)

Classification

Irritant oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

Apparence Liquide transparent sur
un matériau non tissé

État physique Lingette préhumidifiée.

Odeur Légèrement
alcoolisée

Éléments d'étiquette

AVERTISSEMENT

Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave

Peut causer une irritation respiratoire. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements



Mises en garde - Prévention

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après la manipulation

Porter une protection oculaire/faciale

Éviter d'inhalier les poussières, les fumées, les gaz, les brumes, les vapeurs et les pulvérisations

À utiliser uniquement dans un endroit bien aéré

Mises en garde - Réponse

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile. Poursuivre le rinçage si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Mises en garde - Entreposage

Ranger dans un endroit bien aéré. Garder le contenant bien fermé

Entreposer dans un emplacement verrouillé

Mises en garde - Élimination

Éliminer le contenu/contenant dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Toxicité aiguë inconnue Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue

Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)

Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)

Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (poussière/brume)

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Sans objet.

Mélange

Synonymes 4OD43601.

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	Numéro de registre de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (numéro de registre LCRRMD)	Date de l'enregistrement au titre de la LCRRMD et date d'exemption accordée (le cas échéant)
SDA 40-B 190 Proof	64-17-5	65 - 75	-	-
Propylèneglycol	57-55-6	1 - 10	-	-

4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Conseils généraux	Montrer cette FS au médecin présent.
Inhalation	Si des symptômes apparaissent, emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si de l'irritation ou d'autres symptômes persistent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile, et poursuivre le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Aucune intervention de premiers soins n'est requise lorsque de petites quantités sont portées des mains à la bouche.
Autoprotection des secouristes	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes	Le contact direct avec le liquide peut provoquer une irritation oculaire modérée. L'inhalation directe ou prolongée de concentrations élevées des vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et avoir des effets sur le système nerveux central. L'ingestion de grandes quantités de liquide peut causer une irritation gastro-intestinale.
------------------	--

Indication de tous soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarque à l'intention des médecins Traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des mesures d'extinction appropriées aux circonstances locales et à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés	MISE EN GARDE : L'utilisation d'eau pulvérisée pour combattre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Dangers spécifiques découlant du produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion Sensibilité à l'impact mécanique	Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques Aucune.

Équipement de protection spécial pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets contre les incendies mettant en cause des produits chimiques ou survenant dans des espaces clos. Utiliser un équipement de protection individuelle conformément au protocole de l'établissement.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact prolongé avec les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés comme il est décrit à la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas réutiliser la lingette. Prendre la lingette et la placer dans un contenant approprié pour élimination des déchets infectieux. Ne pas jeter dans les toilettes.

7. Manipulation et entreposage

Précautions liées à la manipulation sécuritaire

Conseils pour la manipulation sécuritaire Aucune requise pour une utilisation normale. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles en matière d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements sur son utilisation et sa manipulation. Ne pas réutiliser le contenant vide ou la lingette. Ne pas jeter dans les toilettes. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage Entreposer en un lieu frais et sec, loin de toutes matières incompatibles. Ne pas ranger près d'une source chaleur ou d'une flamme nue. Protéger le contenant contre les dommages physiques. Garder le couvercle fermé pour prévenir la perte d'humidité lorsqu'il n'est pas utilisé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	TLV, ACGIH	PEL, OSHA	IDLH, NIOSH	
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	STEL : 1 000 ppm	TWA : 1 000 ppm TWA : 1 900 mg/m ³ (annulé) TWA : 1 000 ppm (annulé) TWA : 1 900 mg/m ³	IDLH : 3 300 ppm TWA : 1 000 ppm TWA : 1 900 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	TWA : 1 000 ppm TWA : 1 880 mg/m ³	STEL : 1 000 ppm	STEL : 1 000 ppm	STEL : 1 000 ppm
Propylèneglycol 57-55-6			MPT : 10 mg/m ³ MPT : 50 ppm MPT : 155 mg/m ³	

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques La ventilation générale est adéquate en conditions normales d'utilisation. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec les yeux.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec la peau.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement concernant les vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il pourrait être nécessaire de ventiler et d'évacuer les lieux.

Autre équipement de protection Aucun n'est requis en conditions d'utilisation normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique Lingette préhumidifiée.
Apparence Liquide transparent sur un matériau non tissé
Couleur Blanc
Odeur Légèrement alcoolisée
Seuil d'odeur Aucun renseignement disponible

Propriété

pH Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation Aucune donnée disponible
Point d'ébullition/plage d'ébullition Aucune donnée disponible
Point d'éclair 22,0 °C/71,6 °F
Taux d'évaporation Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité Aucune donnée disponible
Pression de vapeur Aucune donnée disponible
Densité de vapeur Aucune donnée disponible
Densité relative Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible
Coefficient de partage Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible
Température de décomposition Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
À vase clos Tag
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue

Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue
Aucune donnée connue

Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Poids moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Masse volumique liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune sous traitement normal.
Conditions à éviter	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucune connue selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Information sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
Contact avec les yeux	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible. Provoque une irritation oculaire grave (selon les composants). Peut causer des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut causer rougeur des yeux et larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements.
-----------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale)	1 333 333 333,30 mg/kg
ATEmix (voie dermique)	1 386 666,70 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue	Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue
-------------------------	---

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue
 Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)
 Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)
 Une part de 1,5 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (poussière/brume)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL 50, voie orale	DL 50, voie cutanée	CL 50, inhalation
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	= 7 060 mg/kg (rat)	-	= 116,9 mg/L (rat) 4 h = 133,8 mg/L (rat) 4 h
Propylèneglycol 57-55-6	= 20 g/kg (rat)	= 20 800 mg/kg (lapin)	-

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme

Irritant/corrosif pour la peau Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Lésions oculaires/irritation oculaire Classification basée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Mutagenicité des cellules germinales Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.

Le tableau ci-dessous indique si une agence a répertorié un ingrédient quelconque comme étant cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	A3	Groupe 1	Connu	X

Légende

ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

A3 – Cancérogène pour les animaux

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 – Cancérogène pour les humains

NTP (National Toxicology Program)

Connu – Cancérogène connu

OSHA (Occupational Safety and Health Administration, Department of Labor, États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
TSCOC - exposition répétée Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
--------------	---------------------------	---------	------------------------------------	-----------

SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	-	CL 50 : 12,0 - 16,0 ml/l (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL 50 : > 100 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : 13 400 - 15 100 mg/l (96 h, Pimephales promelas)	-	CL 50 : 9 268 - 14 221 mg/l (48 h, Daphnia magna) CE 50 : 2 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Propylèneglycol 57-55-6	EC50 : = 19 000 mg/L (96 h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 : 41 à 47 mL/L (96 h, Oncorhynchus mykiss) LC50 : = 51 400 mg/L (96 h, Pimephales promelas) LC50 : = 51 600 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss) LC50 : = 710 mg/L (96 h, Pimephales promelas)	-	EC50 : > 1 000 mg/L (48 h, Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité Aucune donnée connue.

Bioaccumulation Aucune donnée connue.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	-0,35
Propylèneglycol 57-55-6	-1,07

Autres effets indésirables Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (p. ex., appauvrissement de l'ozone, potentiel photochimique de création d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est attendu de ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des lingettes Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.

Élimination d'emballage Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Les contenants vides peuvent retenir certains résidus du produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire.

Nom chimique	Statut des déchets dangereux de l'État de Californie
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	Toxique Inflammable

14. Renseignements sur le transport

Sacnet individuel contenant < 10 ml d'agent d'imprégnation :					
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
DOT, É.-U.	S.O.	Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale 47)			Sans objet
IMDG	S.O.	Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale A46)			Sans objet
IATA	S.O.	Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale 216)			Sans objet
Sacnet individuel contenant > 10 ml d'agent d'imprégnation :					
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
DOT, É.-U.	S.O.	Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale 47)			Sans objet
IMDG	S.O.	Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale A46)			Sans objet
IATA	S.O.	Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale 216)			Sans objet
Boîte :					
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
DOT, É.-U.	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Éthanol)	4,1	II	Sans objet
IMDG	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Éthanol)	4,1	II	Sans objet
IATA	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Éthanol)	4,1	II	Sans objet

15. Informations réglementaires

Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

Règlement international

Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone Ne s'applique pas

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Ne s'applique pas

La Convention de Rotterdam Ne s'applique pas

Inventaires internationaux

TSCA

Conforme/exempt.

LIS/LES

Conforme/exempt.

EINECS/ELINCS

Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

ENCS

Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

IECSC

Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

KECL

Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

PICCS

Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

AICS

Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques, article 8(b), inventaire

LIS/LES - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales
des États-Unis**

SARA 313

Article 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations [CFR], États-Unis), partie 372.

Catégories de danger, SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, titre 40, CFR, partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au titre 40, CFR, partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (titre 40, CFR, partie 122.21 et titre 40, CFR, partie 122.42).

CERCLA

Tel qu'il est fourni, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR, partie 302) ou de la SARA (titre 40, CFR, partie 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

**États-Unis - Réglementations
des États**

**Proposition 65 de la
Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
SDA 40-B 190 Proof 64-17-5	X	X	X
Propylèneglycol 57-55-6	X		X
Glycérine 56-81-5	X	X	X

Numéro d'enregistrement de pesticide EPA Sans objet

16. Autres renseignements

NFPA	Dangers pour la santé	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Dangers pour la santé	Inflammabilité 0	Dangers physiques	Protection individuelle X

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

Légende, section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
EPA (Environmental Protection Agency)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals
Food Research Journal
Hazardous Substance Database
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)
Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)
National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)
Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)
Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 15 novembre 2019

Date de révision 27 septembre 2023

Note de révision 5.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts à notre connaissance et selon nos informations. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsque celui-ci est utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique